

lions internationales de Londres, 1871 et 1872; Warocqué (Arthur), membre de la Chambre des représentants, membre de la Chambre de commerce de Charleroi, propriétaire de houillères et bourgmestre, à Morlanwelz.

Art. 2. La Commission choisira dans son sein un président et trois vice-présidents.

Art. 3. M. J. Clerfeyt, secrétaire du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, secrétaire des Commissions belges des Expositions de Paris, 1867, Londres, 1871 et 1872, etc., remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 26 décembre 1871.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'intérieur,*

DELCOUR.

---

MM. Boch, Casier et Gallait, compris dans l'arrêté précité, n'ont pas accepté les fonctions de membre de la Commission belge.

D'un autre côté, la Commission a été complétée par les arrêtés royaux en date du 21 janvier, du 8 mars, du 3 avril et du 31 juillet 1872, qui ont successivement appelé à faire partie de ce collège :

MM. Chandelon, professeur de chimie industrielle à l'Université de Liège, ancien membre des Jurys internationaux des Expositions univer-